



Compte-rendu

Conseil municipal du 03 novembre 2020
Séance n°6

Sur convocation du Conseil en date du 24 octobre 2020, le Conseil municipal de la ville de Le Louroux s'est réuni le 3 novembre à 21h00 à la salle des fêtes, sans public en raison des contraintes sanitaires au 12 rue Nationale à Le Louroux, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Eric DENIAU, Maire.

Présents : 14

DENIAU Eric, BERGOUGNOUX Sébastien, VERSTIJNEN Cécile, USAL Gilbert, REES Philippe, COLLET Carole, FIERVILLE Didier, MAURY Magali, BARREAU Emilie, KNEZEVIC Erwan, VANDER MOTTE Elisabeth, CADU David, BOQUET Marie-Claude, FILLON Clément.

Absent excusé : 0

Arrivée en cours de séance : 0

Procuration : 1

BAZILLAIS Arnaud donne procuration à KNEZEVIC Erwan

Monsieur Eric DENIAU ouvre la séance en procédant à l'appel des membres de l'assemblée. Il indique que le quorum est atteint.

Affaire n°1 : DM2 – Approvisionnement du Chapitre 012

La décision modificative s'établit de la manière suivante :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chap. 022 – compte 022 Dépenses imprévues	1.000 Euros			
Chap. 012 – compte 6453 Cotisations aux caisses de retraite		500 Euros		
Chap. 012 – compte 6413 Personnel non titulaire		500 Euros		

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Affichage le : 06/11/2020

Affaire n°2 : Opposition du transfert automatique de la compétence urbanisme à la CCLST

il est proposé au Conseil Municipal de s'opposer dans l'immédiat au fait que la Communauté de Communes devienne automatiquement compétente en matière d'urbanisme au 1er janvier 2021.

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Affaire n°3 : Désignation des membres de la commission cimetière en vue de la révision du règlement intérieur

Les membres formant cette commission sont : Elisabeth VANDER MOTTE, Emilie BARREAU, Carole COLLET et Philippe REES.

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Affaire n°4 : Adhésion au contrat groupe souscrit par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel

Le centre de gestion nous propose d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire pour les années 2021-2024 aux conditions suivantes :

Compagnie d'assurance retenue : CNP ASSURANCES
Courtier gestionnaire : Sofaxis

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Monsieur le Maire clôt la séance à 22h00.

Le Maire

Eric DENIAU